



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 28 septembre 2020 à 20 heures 00
Salle Desnos - 2 rue Aristide Briand

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR)
- 2- Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial
- 3- Décisions du Maire

Fait à Montry, le 21 septembre 2020
Le Maire,

Françoise SCHMIT

